

# Séance ordinaire du 6 novembre 2013

Procès-verbal



## 01 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

PROVINCE DE QUÉBEC

M.R.C. DE LOTBINIÈRE

MUNICIPALITÉ DE SAINT-AGAPIT

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 6 novembre 2013, à 20h00, à la salle du conseil du Complexe des Seigneuries, situé au 1080, avenue Bergeron, Saint-Agapit (Qc) G0S 1Z0.

Sont présents :

Siège # 1 Mme Claudette Desrochers      Siège # 4 Mme Micheline Beaudet

Siège # 2 M. Marc-Antoine Drouin      Siège # 5 M. Pierre Audesse

Siège # 3      Siège # 6 M. Yves Gingras

Absent: Sylvain Vidal (non assermenté)

Formant quorum sous la présidence de Sylvie Fortin Graham, mairesse.

Est également présente Isabelle Paré, directrice générale et secrétaire-trésorière.

1 - Ouverture

Madame la mairesse Sylvie Fortin Graham souhaite la bienvenue aux membres ainsi qu'au public et déclare la séance ouverte à 20h. Un ordre du jour est mis à la disposition du public afin de suivre le déroulement de la réunion.

## 02 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Pierre Audesse d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 6 novembre 2013 tel que présenté.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

## 03 (2013-11-397) - ADOPTION DU PROCÈS VERBAL DU 3 OCTOBRE 2013

Il est proposé par le conseiller Yves Gingras, d'adopter le procès verbal du 3 octobre 2013, tel que présenté.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

## 04 (2013-11-398) - AVIS DE MOTION

Il est proposé par la conseillère Micheline Beaudet de faire l'avis de motion du règlement 376-11-13, règlement établissant le traitement des élus municipaux.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

## 05 - ADOPTION DE RÈGLEMENTS

### 05.01 (2013-11-399) - ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT 371-11-13

Il est proposé par la conseillère Claudette Desrochers de faire l'adoption du premier projet de règlement numéro 371-11-13, modifiant le règlement 250-11-07, concernant le plan d'urbanisme et de faire une dispense de lecture du règlement.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

### 05.02 (2013-11-400) - ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT 372-11-13

Il est proposé par la conseillère Claudette Desrochers d'adopter le premier projet de règlement numéro 372-11-13, modifiant le règlement de zonage 251-11-07. Le règlement est dispensé de lecture.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

### **05.03 (2013-11-401) - ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT 373-11-13**

Il est proposé par la conseillère Claudette Desrochers d'adopter le premier projet de règlement numéro 373-11-13, modifiant le règlement relatif à la gestion des règlements d'urbanisme 254-11-13. Le règlement est dispensé de lecture.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

### **05.04 (2013-11-402) - ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT 374-11-13**

Il est proposé par la conseillère Claudette Desrochers d'adopter le premier projet de règlement numéro 374-11-13, modifiant le règlement de lotissement 252-11-07. Le règlement est dispensé de lecture.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

### **05.05 (2013-11-403) - ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT 375-11-13**

Il est proposé par la conseillère Claudette Desrochers d'adopter le premier projet de règlement numéro 375-11-13, modifiant le règlement de construction 253-11-07. Le règlement est dispensé de lecture.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

## **06 - ADMINISTRATION ET LÉGISLATION**

### **06.01 (2013-11-404) - SIGNATURE ADDENDUM PROTOCOLE D'ENTENTE**

Il est proposé par le conseiller Marc-Antoine Drouin, d'autoriser la directrice générale et la mairesse à signer l'addendum au protocole d'entente du développement Jovina.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

### **06.02 (2013-11-405) - ADOPTION DU CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL 2014**

Il est proposé par le conseiller Pierre Audesse d'adopter le calendrier des séances du conseil de 2014, tel que présenté par la directrice générale.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

### **06.03 (2013-11-406) - SÉANCE SPÉCIALE D'ADOPTION DU BUDGET**

Il est proposé par la conseillère Claudette Desrochers que la séance spéciale d'adoption du budget soit le mardi 14 janvier 2014, à la salle du conseil à 20h.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

### **06.04 (2013-11-407) - DÉPÔT MOT DU MAIRE**

Tel que prévue à l'article 955 du code municipal du Québec, la mairesse Mme Sylvie Fortin Graham produit chaque année quatre semaines avant l'adoption du budget le rapport du maire. Il est proposé par le conseiller Pierre Audesse de déposer le mot du maire.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

### **06.05 (2013-11-408) - RÉSEAU INTERNET SANS FIL COMPLEXE DES SEIGNEURIES**

Il est proposé par la conseillère Micheline Beaudet d'approuver la dépense d'environ 1000 \$ pour la réparation du réseau internet sans fil du Complexe des Seigneuries et du bureau municipal, par AIGG informatique. Poste budgétaire 02 13000 414.

### **06.06 (2013-11-409) - LISTE DES COMITÉS DES ÉLUS MUNICIPAUX**

Il est proposé par le conseiller Yves Gingras que la composition des comités des élus sera la suivante:

Maire suppléant: Pierre Audesse;

Ressources humaines: Pierre Audesse et Claudette Desrochers;

Affaires municipales: Yves Gingras, Pierre Audesse, Claudette Desrochers et Sylvain Vidal;

Environnement et matières résiduelles: Claudette Desrochers et Sylvain Vidal;

Loisirs: Sylvain Vidal et Micheline Beaudet;

Sécurité publique: Micheline Beaudet et Sylvain Vidal;

Finances: Micheline Beaudet;

UPA-Municipalité: Claudette Desrochers et Yves Gingras;

Urbanisme: Claudette Desrochers et Pierre Audesse;

Culture entrepreneuriale: Yves Gingras;

Responsable des questions familiales: Marc-Antoine Drouin;

Complexe des Seigneuries: Pierre Audesse et Micheline Beaudet;

Planification stratégique, Fleurons du Québec, Villes et villages en santé, tourisme et parc: Pierre Audesse, Micheline Beaudet et Marc-Antoine Drouin;

Campus collégiale: Marc-Antoine Drouin;

150ième anniversaire de Saint-Agapit: ensemble des conseillers.

D'office, la mairesse peut siéger sur tous les comités.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

## **06.07 (2013-11-410) - DÉPÔT DU RAPPORT PORTANT SUR LA LISTE DES PERSONNES PHYSIQUE AYANT VERSÉ UN OU PLUSIEURS DONS DONT LE TOTAL EST DE 100\$ OU PLUS**

Il est proposé par le conseiller Marc-Antoine Drouin de procéder au dépôt du rapport portant sur les personnes ayant effectuées des dons de plus de 100\$ durant les dernières élections. Aucune personne n'a effectué de don. Le rapport est déposé et envoyé au Directeur général des élections., tel que prévue à la loi.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

## **06.08 (2013-11-411) - MANDAT POUR LA NÉGOCIATION DE LA CONVENTION COLLECTIVE DES EMPLOYÉS SYNDIQUÉS**

Il est proposé par le conseiller Pierre Audesse d'accepter l'offre de service de M. Jocelyn Benoît consultant en ressources humaines au montant de maximum 5000\$ pour la négociation de la prochaine convention collective des employés syndiqués de la municipalité. Poste budgétaire 02 16 000 419.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

## **06.09 (2013-11-412) - EMBAUCHE BRIGADIERS SCOLAIRE**

Il est proposé par la conseillère Claudette Desrochers de procéder à l'embauche de M. Pier-Luc Nault, au poste de brigadier scolaire permanent et également d'embaucher Mme Nathalie Quesnel brigadière de remplacement, au montant forfaitaire de 15\$ de l'heure pour 10 heures par semaine. Ces emplois ne sont pas des postes syndiqués.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

## **06.10 (2013-11-413) - DIRECTRICE GÉNÉRALE RESPONSABLE DES RESSOURCES HUMAINES**

Il est proposé par la conseillère Micheline Beaudet d'autoriser la directrice générale à agir à titre de responsable des ressources humaines pour la municipalité de Saint-Agapit.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

## **06.11 (2013-11-414) - FORMATION CODE D'ÉTHIQUE NOUVEAUX ÉLUS**

Il est proposé par la conseillère Micheline Beaudet de procéder à l'inscription de M. Sylvain Vidal et de M. Marc-Antoine Drouin à la formation obligatoire sur le code d'éthique et de déontologie pour les nouveaux élus. La formation sera donnée par la Fédération québécoise des municipalités au coût de 494.39 \$ taxes incluses, au poste budgétaire 02 11 000 454.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

## **07 - VOIRIE AQUEDUC ET ÉGOUT**

### **07.01 (2013-11-415) - ACCEPTATION SOUMISSION INSPEC SOL**

Il est proposé par le conseiller Yves Gingras d'accepter la soumission de la firme Inspec sol pour effectuer le contrôle des matériaux dans le projet du bâtiment des puits au montant de 4 438.04 \$ taxes incluses, poste budgétaire 23 05 001 721.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

### **07.02 (2013-11-416) - MODIFICATION DU RATIO - MESURE DE CONSOMMATION D'EAU**

Il est proposé par le conseiller Yves Gingras que la municipalité modifie sa mesure de calcul pour la consommation d'eau tel que suggéré par la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable. La municipalité utilisera dorénavant le système métrique pour calculer la consommation d'eau des citoyens et des entreprises de Saint-Agapit.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

### **07.03 (2013-11-417) - ACHAT PNEU D'HIVER**

Il est proposé par le conseiller Yves Gingras de procéder à l'achat de pneus d'hiver pour le camion F-150, au coût de 984 \$ plus taxes, poste budgétaire 02 32 000 526.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

### **07.04 (2013-11-418) - ACHAT DU LOGICIEL DE GESTION DES HYDROMÈTRES PG SOLUTIONS**

Il est proposé par le conseiller Yves Gingras d'effectuer l'achat du logiciel de gestion des hydromètres de la compagnie PG Solutions au montant de 3 311.28 \$ taxes incluses et de prévoir 827.82 \$ taxes incluses pour les frais d'entretien et soutien annuel du logiciel, la facture sera payable en 2014, postes budgétaires 23 04 000 725 et 02 41300 527.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

## **08 - URBANISME**

### **08.01 (2013-11-419) - VENTE TERRAIN PARC INDUSTRIEL**

Il est proposé par la conseillère Claudette Desrochers de procéder à la vente d'un terrain de 106 000 pieds carrés dans le Parc Industriel, à l'entreprise Marchal Transport. Le terrain fait partie du lot 3 638 455, le montant de la vente est établi à 57 000\$, plus taxes. Les frais notariés à cette vente sont à la charge de Marchal Transport et les frais d'arpentage sont à la charge de la municipalité. La directrice générale ainsi que la mairesse sont autorisées à signer l'acte de vente.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

### **08.02 (2013-11-420) - ABROGATION DE LA RÉOLUTION 2013-10-386**

Il est proposé par la conseillère Claudette Desrochers d'abroger la résolution 2013-10-286, puisque cette résolution permettait de réserver le lot numéro 3 784 613 dans le Parc Industriel à Marchal Transport. Attendu que Marchal Transport a acheté un autre terrain, il est donc proposé par la conseillère Claudette Desrochers d'abroger cette résolution, permettant ainsi de libérer ce terrain.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

### **08.03 (2013-11-421) - DÉROGATION MINEURE 1243 RUE CHAREST**

Demande de dérogation mineure de M. Jean-René Rousseau 1243, rue Charest lot 3 784 517 : largeur minimale du lot

**CONSIDÉRANT QUE** le demandeur désire subdiviser son lot 3 784 517 afin de créer deux nouveaux lots;

**CONSIDÉRANT QUE** sur le premier lot créé il y aura sa résidence actuelle et que le second lot sera vacant avec la possibilité d'y construire une résidence unifamiliale isolée;

**CONSIDÉRANT QUE** ce second lot ne sera pas conforme au Règlement de lotissement numéro 252-11-07 article 5.2.3 qui prévoit qu'un lot desservi

destiné à la construction d'une résidence unifamiliale isolée doit avoir une largeur minimale de 16 mètres.

**CONSIDÉRANT QUE** la note 4 de l'article 5.2.3 prévoit qu'il est possible d'appliquer une règle d'exception de 10% pour une seule des normes minimales exigées pour ce lot et qu'en conséquence la largeur minimale du second lot devrait être de 14.4 mètres

**CONSIDÉRANT QUE** même en se prévalant de cette règle d'exception ce second lot aura une largeur minimale de 13 mètres soit une différence de 1.4 mètre avec la norme minimale exigée de 14.4 mètres;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du Comité consultatif d'urbanisme ont pris connaissance de la demande et qu'ils sont d'accord sur le fait que cette dérogation mineure telle que formulée n'aura aucun impact négatif sur les propriétés voisines;

**CONSIDÉRANT QUE**, lors de la consultation publique personne ne s'est présenté, ni ne s'est opposé à la demande de dérogation mineure;

**EN CONSÉQUENCE** il est proposé par la conseillère Claudette Desrochers de recommander au conseil municipal d'accorder la dérogation mineure demandée en regard de la largeur minimale du nouveau lot vacant créé à même le lot 3 748 517.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

## **08.04 (2013-11-422) - ACCEPTATION DE L'OFFRE DE SERVICE DDM**

Il est proposé par la conseillère Claudette Desrochers d'accepter l'offre de service de la firme DDM, pour l'élaboration d'un modèle de protocole d'entente pour les ententes relatives aux travaux municipaux au montant de 2398.25 \$ taxes incluses, poste budgétaire 02 610 000 411.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

## **08.05 (2013-11-423) - ACCEPTATION DE LA SOUMISSION DE PG SOLUTION POUR LE LOGICIEL DE GESTION DES PERMIS**

Il est proposé par la conseillère Claudette Desrochers d'accepter la soumission de PG Solutions pour acquérir le logiciel de gestion des permis au montant de 8352.93 \$ taxes incluses et de prévoir 2 874.38 \$ taxes incluses pour les frais d'entretien et de soutien technique annuel du logiciel. Le montant sera payable en 2014, postes budgétaires 23 070 000725 et 02 610 527.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

## **09 - LOISIRS**

### **09.01 (2013-11-424) - PROJET D'ASPHALTAGE DE LA PISTE CYCLABLE-DEMANDE À LA MRC**

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Agapit est traversée par la piste cyclable et fait partie du Parc linéaire de la MRC de Lotbinière;

ATTENDU QUE la piste cyclable est un élément récréotouristique et économique majeur pour la municipalité de Saint-Agapit, la MRC de Lotbinière et la région de Chaudière-Appalaches;

ATTENDU QUE le Ministère du Transport a annoncé le programme de subvention Véloce II, programme d'aide financière aux infrastructures cyclables et piétonnes;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Micheline Beaudet d'appuyer à la MRC de Lotbinière dans la demande de subvention pour l'asphaltage de la piste cyclable dans le cadre de la subvention Véloce II et du programme FAIC.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

### **09.02 (2013-11-425) - ACHAT VESTES EMPLOYÉS DE L'ARÉNA**

Il est proposé par la conseillère Micheline Beaudet de faire l'acquisition de vestes pour les employés de l'aréna chez Bi-Sports au coût de 300\$ plus taxes, poste budgétaire 02 70130 650.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

### **09.03 (2013-11-426) - RENOUVELLEMENT DE CONTRAT TRAITEMENT CHIMIQUE DE LA TOUR D'EAU À L'ARÉNA**

Il est proposé par la conseillère Micheline Beaudet de renouveler le contrat de service annuel pour le traitement chimique de la tour d'eau à l'aréna avec l'entreprise Certified pour un montant de 230 \$ plus taxes par mois, poste budgétaire 02 70130 522.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

#### **09.04 (2013-11-427) - ACHAT PANNEAUX LUMINEUX-TOURNOI ATOME**

Il est proposé par la conseillère Micheline Beaudet de faire l'acquisition de deux panneaux lumineux pour l'aréna en partenariat avec l'organisation du Tournoi Provincial Atome, l'achat est partagé entre les deux organisations. Montant de 900 \$ plus taxes, poste budgétaire 02 70130 522.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

#### **09.05 (2013-11-428) - ACHAT DE CHAUFFERETTES**

Il est proposé par la conseillère Micheline Beaudet de procéder à l'achat de chaufferettes pour les chambres des joueurs numéro 5 et 6 puisque les anciennes chaufferettes ne fonctionnent plus. L'installation sera effectuée par Pro-Den au coût de 1445 \$ plus taxes au poste budgétaire 02 70130 522.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

#### **09.06 (2013-11-429) - RECOUVREMENT DE L'ESCALIER-CHALET DES SPORTS**

Il est proposé par la conseillère Micheline Beaudet de faire installer un recouvrement de plancher sur les marches de l'escalier du chalet de sports, suite au dégat d'eau survenu durant l'été, afin que le recouvrement dans l'escalier soit du même matériel que l'ensemble du plancher du chalet des sports. Le coût est de 1460.40 \$ plus taxes auprès de Plancher McGee, poste budgétaire 02 70121 522.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

#### **09.07 (2013-11-430) - DONS DES JARDINS HOCKEY MINEUR**

Il est proposé par la conseillère Micheline Beaudet d'attribuer un don Desjardins à l'Association du Hockey mineur de Saint-Agapit au montant de 625 \$, poste budgétaire 02 70150 959.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

#### **09.08 (2013-11-431) - ACHAT ÉQUIPEMENT SÉCURITÉ INCENDIE AU CHALET DES SPORTS**

Il est proposé par la conseillère Micheline Beaudet de faire l'achat d'équipements de sécurité incendie à la firme EIRS pour le chalet des sports au montant de 603 \$ plus taxes, poste budgétaire 02 70121 522.

#### **09.09 (2013-11-432) - COMMANDITE MONT ORIGNAL**

Il est proposé par la conseillère Micheline Beaudet de commanditer le Mont Orignal pour le trajet Ski-bus, au montant de 250 \$. Puisque ce service permet à des jeunes de Saint-Agapit de profiter d'un transport à moindre coût pour aller faire du ski. Poste budgétaire 02 70150 310.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

#### **09.10 (2013-11-433) - ENTRETIEN DE LA PISTE DE SKI DE FOND PAR LES LIONS**

Il est proposé par la conseillère Micheline Beaudet d'octroyer un montant de 3000 \$, au Club Lions de Saint-Agapit, puisqu'ils assumeront l'entretien quotidien de la piste de ski de fond durant la saison hivernale 2013-2014. Le montant sera payable en 2014. Poste budgétaire 02 70150 443.

### **10 - SERVICE DES INCENDIES**

#### **10.01 (2013-11-434) - FORMATION D'OFFICIER OPÉRATION SÉCURITÉ INCENDIE**

Il est proposé par la conseillère Micheline Beaudet d'octroyer un montant maximum de 1000 \$ à M. Donald Groleau chef du service des incendies pour la formation d'Officier opération sécurité incendie. Poste budgétaire 02 22000 454.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

#### **10.02 (2013-11-435) - RAPPORT SUR LA SITUATION DES ACTIVITÉS DU SERVICE INCENDIE**

Rapport des activités du service incendie du 29 septembre jusqu'au 31 octobre 2013:

ALARME INCENDIE : .....	..2
FEU DE RÉSIDENCE : .....	..0
FEU D'INSTALLATION ÉLECTRIQUE : .....	..0
FEU DE VEHICULE : .....	..0
VERIFICATION FEU SANS PERMITS : .....	..0
FEU DE CHEMIÉE : .....	..1
FEU DE CONTENEUR : .....	..0
FEU DE FERME : .....	..0
DÉSINCARCÉRATION : .....	..3
ASSISTANCE AUX AMBULANCIRE : .....	..0
ENTRAIDE AUX MUNICIPALITÉ :1 st-apo.....2 st-gilles.....	..3
INTERVENTION MATIÈRES DANGEREUSES.....	..0
VERIFICATION ODEUR DE GAZ:.....	..1
INNONDATION : .....	..0
PRATIQUE ÉVACUATION : .....	..4
TOTAL APPELS D'URGENCES : .....	..14

Il est proposé par la conseillère Micheline Beaudet d'approuver le rapport sur la situation des activités du service des incendies.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

## **11 - COMPLEXE DES SEIGNEURIES**

### **11.01 (2013-11-436) - INSCRIPTION SALON DE LA MARIÉE DE LÉVIS**

Il est proposé par le conseiller Pierre Audesse de procéder au paiement de l'inscription de Charles Desbiens pour la présence du Complexe des Seigneuries au Salon de la mariée de Lévis, afin de faire la promotion des forfaits pour les mariages, au montant de 595 \$ plus taxes plus les frais inhérents, poste budgétaire 02 70120 349.

### **11.02 (2013-11-437) - ACHAT ÉQUIPEMENT AUDIO**

Il est proposé par le conseiller Pierre Audesse d'acheter des lumières DEL à Équipements René Mailloux au montant de 3449.95 \$ plus taxes, poste budgétaire 23 080003 725. Ces équipements seront loué par des particuliers lors des événements organisés au Complexe des Seigneuries.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

### **11.03 (2013-11-438) - ACHAT DE RÉFRIGÉRATEURS**

Il est proposé par le conseiller Pierre Audesse de faire l'achat de deux réfrigérateurs à bières de chez Équipement Bouchard au montant de 5 095 \$ plus taxes, pour le Complexe des Seigneuries, poste budgétaire d'investissement 23 08004 725.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

### **11.04 (2013-11-439) - MANDAT À LA FIRME BEAUVAIS TRUCHON POUR LES LITIGES AU COMPLEXE DES SEIGNEURIES**

Il est proposé par le conseiller Pierre Audesse de mandater maître Raynald Poulin avocat spécialisé en construction de la firme Beauvais Truchon, afin de représenter la municipalité de Saint-Agapit dans le dossier des déficiences du Complexe des Seigneuries. La municipalité prévoit entre 5000 \$ et 10 000\$ pour ce mandat, poste budgétaire 02 70120 411. Payable en 2014.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

### **11.05 (2013-11-440) - PROGRAMME DE MISE EN VALEUR INTÉGRÉES D'HYDRO-QUÉBEC**

ATTENDU QUE La Municipalité de Saint-Agapit est admissible au Programme de mise en valeur intégrée d'Hydro-Québec en raison de la construction d'une nouvelle ligne aérienne de transport sur son territoire.

ATTENDU QUE la MRC de Lotbinière s'est vu allouer par Hydro-Québec, dans le cadre de ce programme, une somme de 78 222\$ et que les

organismes admissibles de la MRC de Lotbinière se sont entendus pour la partager comme suit : soit 52% pour la Municipalité de Saint-Gilles et 48% pour la municipalité de Saint-Agapit

ATTENDU QUE La Municipalité de Saint-Agapit a été informée par Hydro-Québec, lors d'une rencontre officielle tenue le 14 août 2013, de l'objectif des conditions générales de réalisation, des domaines d'activité admissibles et du processus d'application du Programme de mise en valeur intégrée.

ATTENDU QUE La Municipalité de Saint-Agapit désire adhérer à ce programme et s'engage à utiliser la somme allouée dans le but de réaliser des initiatives qui répondent à l'un des domaines d'activité admissibles et respectent les conditions générales de réalisation du programme.

ATTENDU QUE La Municipalité de Saint-Agapit s'engage à soumettre à Hydro-Québec pour approbation une fiche d'initiative dûment remplie pour chaque initiative proposée et à rendre compte à Hydro-Québec de l'utilisation de la somme qui lui est allouée.

Il est proposé par Pierre Audesse que la Municipalité de Saint-Agapit adhère au Programme de mise en valeur intégrée, autorise Mme Isabelle Paré et M. Pierre Audesse à signer une convention à cet effet avec Hydro-Québec et demande à Hydro-Québec de lui verser sa quote-part de la somme allouée.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

## **12 - FINANCES**

### **12.01 (2013-11-441) - DÉPÔT DE LA LISTE DES PERSONNES ENDETTÉES ENVERS LA MUNICIPALITÉ**

Il est proposé par la conseillère Micheline Beaudet de déposer la liste des personnes endettées envers la municipalité de Saint-Agapit tel que prévu à l'article 1022 du Code municipal du Québec.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

### **12.02 (2013-11-442) - DÉPÔT DE LA LISTE DES CONTRATS SUPÉRIEURS À 25 000\$**

Il est proposé par la conseillère Micheline Beaudet de déposer la liste des contrats supérieurs à 25 000\$, conclus au cours de l'année, tel que prévu à l'article 955 du Code municipal du Québec.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

### **12.03 (2013-11-443) - LISTE DES SALAIRES AU 26 OCTOBRE 2013**

Il est proposé par la conseillère Micheline Beaudet de faire le dépôt de la liste des salaires au 26 octobre 2013 au montant de 89 461.37 \$.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

### **12.04 (2013-11-444) - COMPTES À PAYÉS ET PAYER DU 1ER AU 31 OCTOBRE 2013**

Il est proposé par la conseillère Micheline Beaudet de déposer la liste des comptes payés au montant de 251 683.08 \$ et à payer au montant de 168 490.96 \$.

Adopter à l'unanimité des conseillers.

### **12.05 (2013-11-445) - FORMATION SUR LES TAXES**

Il est proposé par la conseillère Micheline Beaudet de mandater la firme comptable Mallette à donner une formation sur les taxes à Mme Josée Martineau directrice de finances et de l'administration. Le coût de cette formation sera au maximum à 3500\$ plus taxes, poste budgétaire 02 13000 413.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

## **13 - VARIA**

## **14 - PÉRIODE DE QUESTION DES CONTRIBUABLES**

## **15 (2013-11-446) - FIN DE LA RENCONTRE**

Il est proposé par le conseiller Pierre Audesse de lever la séance ordinaire à 20h45.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

---

Sylvie Fortin-Graham, mairesse

---

Isabelle Paré, secrétaire-trésorière et directrice générale

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT Je soussignée certifie par la présente que les crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses décrites par le conseil de cette assemblée de la susdite municipalité

---

Isabelle Paré, secrétaire-trésorière et directrice générale

Je, Sylvie Fortin-Graham, mairesse atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

---

Sylvie Fortin-Graham, mairesse